CHARTE DE L'ACCOMPAGNANT

Aider à transformer le pire en meilleur

ENTRELACS

Par cette présente charte, moi, sous-signé-e

……..

je m'engage à accompagner des personnes malades, âgées, en fin de vie ou en deuil dans le cadre de l'Association Entrelacs pendant au minimum une année et plus, si l'accompagnement le requiert.

De ce fait, je peux accompagner toute personne, indépendamment de sa race, de sa religion, de sa condition physique, sociale ou matérielle. Je respecterai sa dignité et sa culture sans imposer mes valeurs personnelles et spirituelles.

J'offrirai ma sollicitude et mes compétences dans la mesure de mes possibilités.

Je serai attentif(ve) aux besoins physiques, psychiques, émotionnels et spirituels de cette personne.

Je me placerai en tant qu'interlocuteur(trice) discret(ète) face à la famille, l'entourage et l'équipe de soins sans me substituer à eux.

Je lui offrirai bénévolement ma présence de manière stable et régulière.

Je respecterai le secret de fonction et de discrétion absolue.

Durant l'accompagnement, je m'engage à ne pas accepter ou me faire promettre des dons, pourboires, cadeaux ou legs à l'exception de menues attentions. Dans tous les cas je m'adresserai à la personne responsable de la supervision. Je refuserai aussi d'effectuer des retraits d'argent ou des paiements pour la personne accompagnée.

Je respecterai mon engagement à assister régulièrement aux supervisions offertes par l'Association Entrelacs ainsi que de participer à la formation continue (aux conférences d'Entrelacs et à 2 week-ends au choix de développement personnel par année civile).

Selon la situation géographique de la personne accompagnée et de ma situation financière personnelle, je suis en droit de demander un remboursement des frais de déplacement.

Fait à Genève, le…… (Signature)…….....